

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 février 2024

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 5 février à 19 h 30, à la salle du conseil, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire
Mesdames les conseillères

Rémi Fortin
Johanne Fillion
Lyne Gagnon

Messieurs les conseillers

Berthier Fortin
Serge Fillion
Marco Sirois
Steve Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale
et greffière-trésorière

Joyce Bérubé

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui assistent à la séance.

2024-02-021

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 février 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-02-022

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 15 janvier 2024 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-02-023

APPROBATION – COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de deux cent vingt-six mille dix-sept dollars et quatre-vingt-dix-huit (226 017.98 \$), la liste des prélèvements bancaires d'une somme de vingt-deux mille huit cent quatre dollars et trente-deux (22 804.32 \$) et les salaires nets payés d'une somme de seize mille deux cent trente-sept dollars et trente-quatre (16 237.34 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de deux cent soixante et cinq mille cinquante-neuf dollars et soixante-quatre (265 059.64 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 3200 à 3228 du compte bancaire numéro 400058.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 février 2024

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR – EXERCICE FINANCIER 2022

Monsieur Rémi Fortin, maire, fait présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2022.

2024-02-024

PRISE D'ACTE – RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR – EXERCICE FINANCIER 2022 – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane prend acte du dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2022, réalisés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-02-025

PRISE D'ACTE – RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE FINANCIER 2022 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Monsieur Rémi Fortin, maire, fait un résumé du rapport des Faits saillants de l'exercice financier 2022.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt du rapport des faits saillants de l'exercice financier 2022 et de diffuser le rapport à chaque adresse civique de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$, TOTALISANT PLUS DE 25 000 \$ AVEC LE MÊME CONTRACTANT – PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport annuel des contrats de plus de 2 000 \$ et totalisant plus de 25 000 \$ avec le même contractant pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL DES FACTURES SUPÉRIEURES À 2 000 \$ - PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport annuel des factures supérieures à 2 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL 2023 CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport annuel 2023 concernant l'application du règlement de gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 février 2024

DÉPÔT – RÉSUMÉ DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS – EXERCICE FINANCIER 2023 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le résumé de la rémunération des élus pour l'exercice financier 2023 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

2024-02-026

VÉRIFICATION DES DÉPENSES RÉALISÉES - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM) – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

CONSIDÉRANT QUE la vérification des dépenses réalisés par un auditeur externe est une exigence du PRABAM pour bénéficier des fonds accordés à la Municipalité de Saint-René-de-Matane ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

DE mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour effectuer la vérification des dépenses réalisés dans le cadre du PRABAM.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-02-027

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM) – ATTESTATION DE FIN DES TRAVAUX – RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DU 2, RUE DE LA FABRIQUE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a respecté les modalités du PRABAM;

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire est une infrastructure admissible;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisées entre le 1^{er} juin 2021 et le 31 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés sont admissibles au PRABAM;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes du projet a été effectuée à la fin des travaux et que les dépenses ont fait l'objet d'une vérification réalisée par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane atteste la fin des travaux de réfection du centre communautaire, dans le cadre du programme PRABAM.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-02-028

RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – FINANCEMENT DE L'EXCÉDENT DU PROJET – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a reçu une lettre d'annonce de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Gouvernement du Québec accordant un montant de 75 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT QUE le projet en titre a dépassé le montant obtenu par le PRABAM;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE financer les coûts excédentaires au surplus non-affecté de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-02-029

CRÉATION D'UN COMITÉ HABITATION – MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les enjeux d'accessibilité et d'abordabilité du logement sont criants en Matanie;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 février 2024

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de la Matanie souhaite déployer un comité technique pour réfléchir et émettre des avis en matière d'habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la participation de Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, aux travaux du comité habitation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-02-030

PRISE D'ACTE – PLAN D'AFFAIRES POUR LA CRÉATION DE L'OFFICE D'HABITATION FLEUVE ET VALLÉE AINSI QUE LA LISTE DES MODIFICATIONS À Y APPORTER – OH DE LA MATANIE

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane prend acte du dépôt du plans d'affaires pour la création de l'Office d'Habitation Fleuve et Vallée ainsi que de la liste des modifications à y apporter transmis par l'OH de la Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-02-031

APPUI – LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – COSMOSS LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de faire de la persévérance scolaire une des quatre priorités régionales de la démarche COSMOSS afin de mobiliser l'ensemble des partenaires concernés par cet enjeu ;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est intimement liée à d'autres enjeux tels le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais qu'il constitue un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et ce, jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE *Les journées de la persévérance scolaire*, soulignées dans les 8 MRC du Bas-Saint-Laurent par diverses activités dans les communautés, se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE partout au Québec, la pandémie de COVID-19 a eu de nombreux impacts sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

DE déclarer la 3^e semaine de février 2024 *Les Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité, soit du 12 au 16 février 2024.

D'appuyer les efforts des partenaires de la démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires valorisant l'éducation et le considérant comme un véritable levier de développement pour leurs communautés.

DE s'engager à réaliser un geste concret favorisant la persévérance scolaire au cours de l'année 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane
Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 février 2024

MRC DE LA MATANIE – COMPTE-RENDU – SÉANCE DE JANVIER 2024

Monsieur Rémi Fortin, maire, donne un résumé de la séance de janvier 2024 de la MRC de la Matanie.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point ajouté

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Rémi Fortin, maire, répond aux questions des personnes présentes.

2024-02-032

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 5 février 2024, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 53.

Rémi Fortin
Président de la séance

Joyce Bérubé
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin
Maire